

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée pour être tenue le jeudi 8 décembre 2022 à 18 h 30.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher et en présence de la directrice générale et greffière adjointe, madame Julie Forgues, étaient présents et formant quorum les conseillères et conseillers suivants : madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage et monsieur Alexandre Morin.

Le poste de conseiller # 1 est vacant.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Travaux d'aménagement intérieur – Local du Club de l'Âge d'Or – 2, rue des Lilas – Dossier # BÂT-202205-45-3 Phase 2 -Programme PRIMADA.
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

#### **1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 6 membres.

**8906-12-2022**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil présents ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel rédigé.

**8907-12-2022**

#### **3. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR – LOCAL DU CLUB DE L'ÂGE D'OR – 2, RUE DES LILAS – DOSSIER # BÂT-202205-45-3 PHASE 2 -PROGRAMME PRIMADA.**

ATTENDU qu'il est requis de s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour la phase 2 du projet de transformation du local de l'ancienne caisse Desjardins, sis au # 2, rue des Lilas, pour l'aménagement du local du Club de l'Âge d'Or. ;

ATTENDU les plans et devis # BÂT-202205-43 tels que préparés par Gabriel Rousseau, architecte au dossier, de même que les addenda # 1 et # 2 ;

ATTENDU le seul prix déposé pour la réalisation des travaux suivant des demandes à des entrepreneurs invités selon le tableau suivant :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis avant taxes</b>	<b>Prix soumis avec taxes</b>
Immolean inc.	90 194.97 \$	103 701.67 \$

;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU l'annonce de confirmation de l'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix soumis à la soumission de Immolean inc., selon son offre du 13 octobre 2022 et lui attribue le contrat # BÂT-202205-45-2 au montant 90 194.97 \$ comprenant un montant forfaitaire de

1 500.00 \$ pour les imprévus, plus les taxes applicables (103 701.67 \$ toutes taxes comprises) pour les travaux d'aménagement intérieur au 2, rue des Lilas tel qu'il appert au devis.

QUE le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., soit désigné à titre de représentant de la Ville à ce dossier pour la réalisation de ce mandat.

QUE cette dépense soit payable en partie par l'aide financière obtenue au dossier 2021547 du programme d'infrastructure PRIMADA pour un montant de 52 000 \$ et en partie par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2021 (# 59-11010-000) que ce conseil affecte pour un montant de 42 693.45 \$ au paiement de cette dépense.

QUE tout solde résiduel soit retourné dans l'excédent non affecté.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

8908-12-2022

5. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Étant 18 h 32, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher  
Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Julie Forgues  
Directrice générale et greffière adjointe

/jsl